

Tarif des douanes

Cela vaut également dans le domaine de l'agriculture, par exemple. La gestion de l'offre ou les offices de commercialisation sont l'un des rares domaines stables dans la crise agricole qui frappe actuellement les grains. La Commission canadienne du blé a utilisé un système de double prix pour le blé. Dans l'Okanagan, dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, il y a eu des quotas saisonniers pour les légumes et les fruits importés. Il y a eu aussi certaines préférences tarifaires sur les vins et sur d'autres produits. Ces mécanismes sont nécessaires parce qu'il s'agit de protéger des industries canadiennes vitales contre le dumping de produits étrangers vendus à bas prix au Canada.

L'une des grandes faiblesses de la politique commerciale de l'éphémère gouvernement actuel est son incompréhension totale du fonctionnement du système tarifaire. C'est pourquoi notre politique tarifaire échoue. Les divers aspects de l'expansion des marchés et de l'établissement des droits de douane ne sont pas orchestrés ou intégrés de façon cohérente pour favoriser et stimuler les industries canadiennes dont nous voulons encourager la croissance.

Pour en revenir au projet de loi, nous oublions que lors des négociations de Tokyo, nous avons payé pour obtenir le libre accès au marché américain de notre bois de construction en accordant aux États-Unis un tarif de préférence, qui se résumait à n'imposer pratiquement aucun tarif sur les pièces d'ordinateurs. Lors de ces négociations, nous avons proposé un prix qui nous semblait raisonnable et nous avons payé ce prix. Par la suite, les États-Unis nous ont frappé d'un droit compensateur de 15 p. 100.

Plutôt que de tenir tête aux Américains et de soutenir que nous avons payé le prix convenu en leur permettant d'exporter au Canada, pratiquement sans droits, leurs pièces d'ordinateur, et il s'agit là d'une industrie qui rapporte des milliards de dollars, de nouveau, avec la logique aberrante particulière aux conservateurs, nous nous imposons nous-mêmes une taxe. Encore une fois, nous négligeons l'utilité de notre système de tarifs qui constitue indéniablement un élément de notre politique commerciale, contrairement à ce qu'avait fait le précédent gouvernement en négociant à Tokyo une réduction des tarifs sur les ordinateurs en échange de l'accès au marché américain de notre bois de construction. On l'avait oublié.

Le problème, c'est peut-être que pour les ministres conservateurs, l'histoire a débuté le 4 septembre 1984. Ils n'accordent aucune espèce d'attention à ce qui est arrivé avant.

Je profite de l'occasion pour affirmer que nous dénonçons l'incohérence de la politique commerciale et le fait que l'on nous présente des projets de loi comme celui-ci. Le ministre des Finances nous annonce un jour qu'il présente une motion de voies et moyens pour imposer un tarif sur les sachets de thé, les arbres de Noël et les livres. Le lendemain il lève ces tarifs apparemment sans contrepartie. Qu'avons-nous obtenu des Américains en échange? Quel choix avons-nous eu? Qu'avons-nous gagné? Tout ce que nous pouvons voir, c'est qu'après bien des pressions, les Canadiens ont obtenu la possibilité de lire sans que leurs livres coûtent plus cher. Cependant, nous avons cédé sur le bois de construction, nous avons cédé sur les brevets et nous cédon maintenant sur les investissements.

A mon avis, les Canadiens en concluent que l'imbroglie se trouve le ministre du Commerce extérieur et le négociateur américain en chef n'est que l'indice d'une confusion beaucoup plus large, d'un manque d'objectif et de cohérence dans l'établissement d'une politique commerciale efficace et appropriée. J'ignore si le ministre des Finances va faire une fugue en compagnie de la ministre du Commerce extérieur, mais je voudrais qu'ils se concertent et unissent leurs efforts en vue d'un objectif commun pour que les Canadiens sachent que la politique commerciale aura un sens et un objectif.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame la Présidente, je souhaite également dire quelques mots à propos du projet de loi C-69, Loi modifiant le tarif des douanes et la Loi sur l'exonération de droits. Il n'est pas étonnant qu'aux dernières heures du dernier jour avant le congé d'été le gouvernement propose quelque chose qu'il ne veut pas qu'on débâte ni qu'on expose au grand jour à la Chambre. Le gouvernement bat en retraite la tête basse, et moins on en dira à propos de ce projet de loi, mieux cela sera pour le gouvernement.

Comme le ministre a fait remarquer, ce projet de loi a pour objectif, entre autres, d'annuler les mesures que le gouvernement a prises en réponse à l'initiative américaine d'imposer un droit de douane de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre canadiens. Nous nous rappelons lorsque cette importante mesure unilatérale a été prise par les États-Unis. Cela a bouleversé et scandalisé les Canadiens et le gouvernement a dû agir. A ce moment-là, la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) et le premier ministre (M. Mulroney) sont venus à la Chambre et ont annoncé avec beaucoup d'enthousiasme que le Canada n'allait pas se laisser faire, que nous allions riposter et montrer aux Américains qu'ils ne peuvent pas nous traiter de cette façon.

Alors le gouvernement a pris des mesures. Il a imposé un droit de douane sur les livres, sur les sachets de thé et sur les arbres de Noël. En fait, il s'est causé lui-même du tort, de façon répétée. Comme le porte-parole du parti libéral l'a fait remarquer, le gouvernement a fait preuve de masochisme dans ses mesures. Le droit de douane sur les livres a nui davantage aux Canadiens qu'aux Américains. Celui sur les arbres de Noël pouvait causer beaucoup plus de tort aux Canadiens qu'aux Américains parce que nous expédions davantage d'arbres au Sud qu'on en reçoit au Nord, et si nous imposons un droit de douane sur les arbres de Noël américains, les Américains en imposeront sur les canadiens. Les produits de centaines de petites entreprises près de la frontière se seraient trouvés désavantagés sur le marché américain.

Avec le projet de loi C-69, le gouvernement admet sans conviction que les mesures qu'il a prises à ce moment-là ont eu des résultats négatifs et ont causé du tort aux Canadiens et à l'industrie canadienne. Aujourd'hui le gouvernement se présente la tête basse et propose un projet de loi qui supprime discrètement les mesures qu'il a prises précédemment.

• (1230)

Évidemment, la situation n'a pas changé en ce qui concerne le tarif américain imposé sur les bardeaux de cèdre. Si ce n'était pas une si triste affaire, on pourrait en rire. Le gouvernement me fait penser à la souris de la fable qui n'a même pas rugi.